

MENUISERIE *plus*



ACTUALITÉ

p. 6-7

Family Day de la FWMB : une réussite totale !

TECHNIQUE

p. 9-10

Rénovation acoustique des planchers en bois

TECHNIQUE

p. 11-14

Le parquet et le chauffage par le sol sont-ils compatibles ?

TECHNIQUE

p. 15-16

Parquet : choisir la colle la plus adaptée

TECHNIQUE

p. 17-19

Sécurité incendie des terrasses en bois sur toitures plates



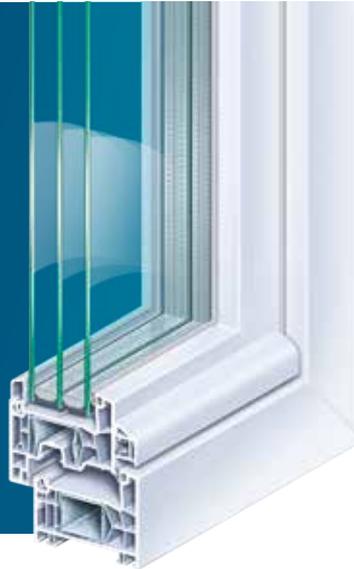
KÖMMERLING 76

**Découvrez le nouveau système de profilé en PVC.
Le meilleur système dans sa catégorie.**

C'est un système unique et universel, disponible dans des variantes pratiquement illimitées. Il offre de toutes nouvelles possibilités de design pour la création d'espaces de vie durables.

- Une stabilité optimale
- Les profilés étroits maximisent l'incidence de la lumière
- Système à joint de frappe et à joint central
- Utilisation de vitrage fonctionnel spécial ou de vitrage conventionnel jusqu'à 50 mm, atteint une valeur U_w de $0,8 \text{ W} / \text{m}^2\text{K}$
- Une meilleure qualité de vie grâce à une isolation phonique parfaite
- Des surfaces faciles d'entretien, robustes et résistantes aux intempéries
- Un excellent rapport qualité/prix

- Une large gamme de possibilités de design, de couleurs et de surfaces avec textures

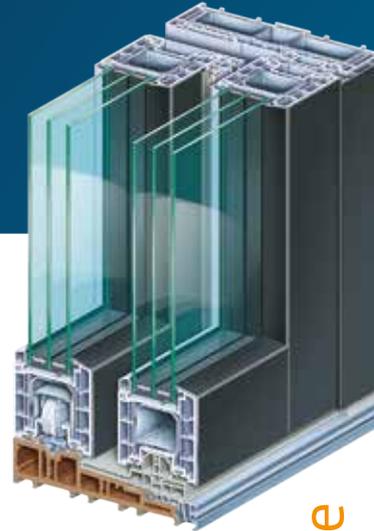


KÖMMERLING 88 plus

KÖMMERLING 88plus apporte des réponses concrètes à la demande croissante de performances au niveau énergétique, à la recherche de nouvelles technologies d'isolation et de chauffage ainsi, qu'au besoin accru de sécurité.

Profilés 88mm

- Châssis et portes en profilés Kömmerling 88 Plus
- PremiDoor 88 Plus système levant-coulissant



MENUISERIES



KÖMMERLING®

FABRICATION BELGE

Avenue Léopold III, 19
7130 BINCHE
+32 64 31 00 00
info@tivoluxpro.be



www.tivoluxpro.be



Vente exclusive aux professionnels
Fabrication et livraison seules, nous ne posons pas



EDITORIAL / LEITARTIKEL

5

ACTUALITÉ

- 6-7** Family Day de la FWMB : une réussite totale !
8 Un menuisier comme nouveau Président de la CCW

TECHNIQUE

- 9-10** Rénovation acoustique des planchers en bois
11-14 Le parquet et le chauffage par le sol sont-ils compatibles ?
15-16 Parquet : choisir la colle la plus adaptée
17-19 Sécurité incendie des terrasses en bois sur toitures plates
20-21 Decking Oil et Unico, deux nouvelles huiles
22-23 Pose d'un parquet : informations et règles de base
24 Nouvelle planche de terrasse Majestic : Élégante, durable et résistante aux taches

LIEU DE RENCONTRE

- 25-28** SPRL Mood For Wood - La passion du parquet

GT PARQUETEURS

- 29** Le GT « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » visite Woca Belgium
30 Rejoignez le Groupe de travail (GT) « Les parqueteurs – Die Parkettverleger » !
30 Le GT Parqueteurs était présent au salon Bois & Habitat pour ses 20 ans !

CÔTÉ CUISINE

- 31-32** Le centre IFAPME Namur-Brabant Wallon propose deux formations pour vendeur de cuisines :
Techniques de vente et Dessin assisté par ordinateur

SALONS & ÉVÈNEMENTS

- 33-34** 14^e Week-End du Bois et des Forêts d'Ardenne les 19,20 et 21 octobre 2018 - RND vous invite à y participer en tant qu'acteur
35-37 Découvrez les lauréats des premières « Fibres d'or » !

INFORMATIONS PRATIQUES

- 38** Fédérale Assurance remporte le Trophée DECAVI de l'assurance pour la 6^e fois d'affilée !

Editeur responsable : Philippe Corman | FWMB – Avenue Prince de Liège, 91, B^{te} 6 | 5100 JAMBES | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20
Rédactrice en chef : Caroline Smetz | Rédaction : Caroline Smetz | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20
Conception – Réalisation – Impression : Snel Graphics sa - Vottem | Abonnements et publicités : Albane De Beaudignies | Tél. : 081 20 69 23
Photos : Shutterstock.com
Revue trimestrielle imprimée à 5.000 ex. Reproduction de textes et de photos interdite sauf accord préalable. La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis, ils ne seront retournés que sur demande. Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.

Fédérale Assurance remporte
pour la **6^e année consécutive**
le **Trophée DECAVI*** pour son
assurance **Accidents du Travail !**

Cette reconnaissance, nous
la devons à plus d'un siècle
d'expérience et à notre volonté
de vous offrir les meilleures
solutions.

Parce que chez Fédérale Assurance,
nous savons que ce qui arrive
à vos travailleurs, arrive à votre
entreprise !

Plus d'informations sur
www.federale.be



* Plus d'info sur www.decavi.be



L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles

Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail - RPM Bruxelles TVA BE 0407.963.786 Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE19 3100 7685 5412

www.federale.be

NOUS SOMMES LES PLUS RAPIDES !

GRÂCE À NOTRE **PROPRE ATELIER DE PEINTURE**

NOS DÉLAIS DE LIVRAISON

RIVES DE TOITURE  1 SEMAINE

PLIAGE  2 SEMAINES

COUVRE-MURS  4 SEMAINES



 **Claerhout**
ALUMINIUM

Qui n'a jamais rêvé de pouvoir disposer d'un beau parquet dans sa maison ou encore de profiter d'une agréable terrasse en bois chez lui ?

La parqueterie est une activité à part entière dans notre secteur et celle-ci requiert des compétences et un savoir-faire spécifiques, seuls garants d'un travail de qualité.

Dans ce numéro de juin, nous vous invitons donc à parcourir divers articles sur le thème des parquets et terrasses. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer : Rénovation acoustique des planchers en bois (Cfr. PP. 9-10) ; Le parquet et le chauffage par le sol sont-ils compatibles ? (Cfr. PP. 11-14) ; Parquet : choisir la colle la plus adaptée (Cfr. PP. 15-16) ; Sécurité incendie des terrasses en bois sur toitures plates (Cfr. PP. 17-19).

Ce numéro spécial « Parquet et terrasse » est également l'occasion de présenter l'une de nos entreprises affiliées active dans le secteur de la parqueterie : la SPRL *Mood For Wood*. Cette société cultive depuis plus d'une dizaine d'années la passion du parquet et s'est forgé une solide réputation dans le métier. Nous vous invitons à la découvrir (Cfr. PP. 25-28).

Comment parler de parquet sans évoquer notre Groupe de Travail Parqueteurs (Cfr. P. 30). Ce groupe constitué exclusivement de professionnels du secteur se réunit régulièrement pour faire le point sur l'actualité du secteur. Ses objectifs : faire évoluer le métier, mais aussi le défendre et le promouvoir. Annuellement, ce GT organise une journée d'étude lors de laquelle plusieurs fournisseurs viennent présenter aux professionnels des nouveaux produits.

Le 27 mars dernier, la CCW a officiellement accueilli son nouveau Président (Cfr. P. 8). Une fois n'est pas coutume, il s'agit d'un menuisier. M. Luc Mohymont, l'un de nos plus actifs administrateurs, a ainsi succédé à M. Jean-Jacques Nonet à la tête de la Confédération Construction Wallonne. Pendant 3 ans, il tiendra donc les rennes de la CCW. Nous le félicitons et lui souhaitons beaucoup de succès dans ce nouveau poste.

Le dimanche 22 avril dernier, la Fédération avait donné rendez-vous à tous ses membres, leur famille et leur personnel à Durbuy dans le parc « Adventure Valley » pour sa *Family Day* (Cfr. PP. 6-7). Une centaine de membres ont finalement pris part à cette journée sportive et conviviale qui a ravi l'ensemble des participants. Sous un soleil généreux, chacun a eu le loisir de prendre part à diverses activités de son choix et ainsi profiter du site mis à leur disposition. Nous remercions les sociétés *Group S*, *Fédérale Assurance*, *Lecot et Sprimoglass* pour leur soutien ainsi que tous les membres présents qui ont contribué au succès de cette journée.

Wer hat noch nie davon geträumt, ein hübsches Parkett in seinem Haus zu haben, oder vielleicht sogar eine schöne Holzterrasse?

Das Verlegen von Parkett ist eine ganz spezielle Tätigkeit in unserer Branche, die besonderes Wissen und Know-how erfordert. Nur so kann qualitativ hochwertige Arbeit gewährleistet werden.

In dieser Juniausgabe laden wir Sie ein, sich verschiedene Artikel zu den Themen Parkett und Terrasse anzuschauen. Dazu gehören unter anderem: Schalldämmende Renovierung von Holzböden (siehe S. 9 - 10). Sind Parkett und Fußbodenheizung kompatibel? (Siehe S. 11 - 14). Parkett: Die Wahl des am besten geeigneten Leims (siehe S. 15 - 16). Brandschutz für Holzterrassen auf Flachdächer (siehe S. 17 - 19).

Diese Sonderausgabe mit dem Titel „Parkett und Terrasse“ ist auch die Gelegenheit, Ihnen eines unserer angeschlossenen Unternehmen aus dem Parkettbereich vorzustellen: SPRL *Mood for Wood*. Dieses Unternehmen kultiviert seit mehr als zehn Jahren eine Leidenschaft für Parkett und hat sich einen soliden Ruf in seinem Bereich aufgebaut. Wir laden Sie hiermit ein, es kennen zu lernen (siehe S. 25 - 28).

Wie könnte man über Parkett sprechen, ohne sich auf unsere Parkett-Arbeitsgruppe zu berufen? (Siehe S.30.) Diese Gruppe, die ausschließlich aus Branchenfachleuten besteht, kommt regelmäßig zusammen, um über die neusten Entwicklungen in ihrem Bereich zu sprechen. Ihr Ziel: Entwicklung, aber auch Verteidigung und Förderung der Branche. Jährlich organisiert diese Arbeitsgruppe einen Studientag, an dem mehrere Lieferanten den Fachleuten neue Produkte vorstellen.

Am 27. März begrüßte die CCW offiziell ihren neuen Präsidenten (siehe S.8.) Einmal ist keinmal, es handelt sich um einen Schreiner. Luc Mohymont, einer unserer aktivsten Administratoren, folgt somit Jean-Jacques Nonet an die Spitze der Confédération Construction Wallonne. 3 Jahre lang wird er die CCW führen. Wir gratulieren ihm und wünschen ihm viel Erfolg bei seiner neuen Aufgabe.

Am Sonntag, den 22. April begrüßte der Verband all seine Mitglieder, ihre Familien und ihre Mitarbeiter in Durbuy im Park „Adventure Valley“ zu seinem *Family Day* (siehe S. 6 - 7). Etwa hundert Mitglieder nahmen letztendlich an diesem sportlichen, geselligen Tag teil, der bei allen Teilnehmern auf Begeisterung stieß. Bei viel Sonnenschein konnten alle an diversen Aktivitäten teilnehmen und so den ihnen zur Verfügung stehenden Park nutzen. Wir danken den Unternehmen *Group S*, *Fédérale Assurance*, *Lecot und Sprimoglass* für ihre Unterstützung sowie allen anwesenden Mitgliedern, die zum Erfolg dieses Tages beigetragen haben.



P. CORMAN, Président - Präsident



Family Day de la FWMB : une réussite totale !

Le dimanche 22 avril dernier, une centaine de membres et leur famille s'étaient réunis à Durbuy dans le cadre verdoyant du parc « Adventure Valley » afin de profiter d'une multitude d'activités sportives et ludiques. C'est sous un soleil généreux et dans une ambiance décontractée que l'ensemble des participants ont pris part à cette journée.

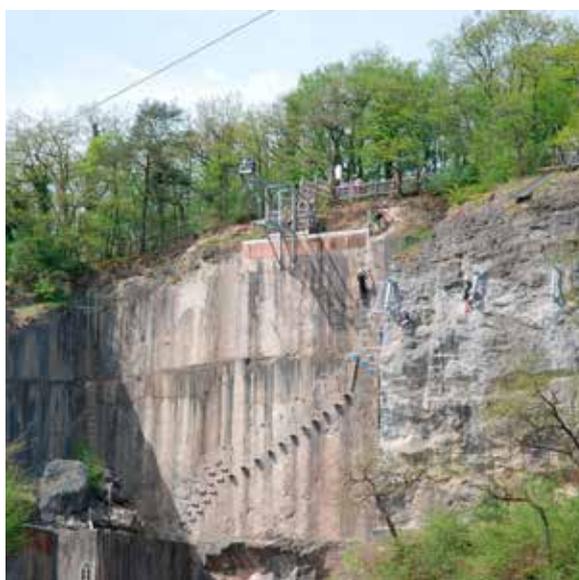


Après un bon petit déjeuner (permettant de faire le plein de vitamines avant d'entamer les activités), un briefing général a ensuite été proposé aux participants afin de leur apporter toutes les informations utiles et leur rappeler le programme des activités mises à leur disposition.

Chacun s'est ensuite dirigé vers l'activité de son choix.

Parmi les activités qui étaient proposées figuraient : Plaine de jeux, Parcours Aventure avec filets, Tubing slide (Toboggan géant avec bouée), Promenade nature Challenge, Mini-golf, Accrobranche (11 Parcours en hauteur), Spéléo expérience, Via Ferrata (4 routes le long d'un câble en acier qui vous mène jusqu'à 35m de haut), Click & Climb (mur d'escalade vertical de 20 m de haut), Mega Zipline (grande tyrolienne), Free Fall (chute libre de plus de 32 m de haut), Parcours en VTT, Bike Park, Descente de l'Ourthe en kayak, Challenge Parc (parc d'aventure en hauteur composé de 6 parcours), Saut du mât (pilier d'escalade vertical).

Motivés par le soleil généreux du jour, une bonne partie des participants ont décidé d'embarquer dans les kayaks afin de faire la descente de l'Ourthe les menant de Durbuy à Barvaux. Sur une distance de 8 km, ils ont ainsi pu navi-





guer en kayak sur l'Ourthe à leur propre rythme et profiter de l'environnement naturel unique qui s'offrait à eux.

A midi, tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet barbecue pour partager un bon repas et reprendre ainsi des forces pour les activités de l'après-midi.

L'après-midi, chacun a vaqué à ses occupations et a accédé librement aux activités qu'il souhaitait pratiquer.

Fin d'après-midi, tous les participants se sont retrouvés sur la terrasse du point d'accueil pour partager un verre bien mérité et échanger leurs impressions sur les activités pratiquées et sur cette journée bien remplie.

Fatigués, mais remplis de bons souvenirs et d'émotions, chacun a alors repris la route.

La FWMB tient à remercier une fois encore toutes les personnes qui ont pris part à cette Family Day et qui, par leur présence et leur bonne humeur, en ont fait une journée unique que personne n'est prête à oublier de sitôt.

La FWMB souhaite remercier également les sociétés **Lecot**, **Sprimoglass**, **Group S** et **Fédérale Assurance** pour leur soutien.



Un menuisier comme nouveau Président de la CCW

Le 27 mars dernier, la CCW a officiellement accueilli son nouveau Président : M. Luc Mohymont. Membre actif et administrateur de la FWMB, M. Mohymont succède ainsi à M. Jean-Jacques Nonet et tiendra les rênes de la CCW durant 3 ans.

C'est la première fois qu'un menuisier se retrouve à la tête de la Confédération Construction Wallonne.

Nul doute que M. Mohymont, gérant (avec son frère) de la société EMAC Belgium située à Jumet, assumera avec brio ce nouveau défi qui s'ouvre à lui.

La FWMB tient à le féliciter pour ce nouveau poste et lui souhaite plein succès et un total épanouissement dans cette nouvelle aventure professionnelle.



M. Mohymont trinque en compagnie de MM. Carnoy, De Mûelenaere, Depreter, le Ministre Borsus et Nonet.



M. Mohymont entouré par ses 2 frères.



Le nouveau Président accompagné de sa famille.

Basin®
a base for a better living

Reveal the elegance of wood

www.basin.be

Rénovation acoustique des planchers en bois

Les performances acoustiques des planchers en bois ont déjà été analysées en détail dans le CSTC-Magazine 2001/1. Cet article-ci présente quelques solutions courantes et innovantes visant à améliorer ces performances et à obtenir un confort acoustique normal ou supérieur entre les habitations.

Le niveau d'isolation aux bruits aériens et aux bruits de choc des planchers en bois traditionnels est souvent très faible. Lorsque ces planchers séparent deux habitations, leurs performances ne parviendront presque jamais à satisfaire aux exigences actuelles de la norme acoustique NBN S 01-400-1.

Heureusement, l'isolation acoustique de ces planchers peut être considérablement améliorée par la mise en œuvre de systèmes de planchers sur élevés et/ou de plafonds suspendus.

Selon les conditions de l'ouvrage (localisation, budget, propriété, ...), ces solutions ne sont toutefois pas toujours applicables. Dès lors, dans le cadre de projets divers (AH+, STAR, Do-It Houtbouw, ...), le CSTC a mené en collaboration avec différents fabricants de vastes campagnes de mesures au sein du laboratoire Acoustique, afin de développer des solutions innovantes.

ISOLATION AUX BRUITS AÉRIENS ET AUX BRUITS DE CHOC DES PLANCHERS EN BOIS

Dans les habitations anciennes, les planchers en bois sont souvent reliés à des murs massifs en maçonnerie. Lorsque ces planchers sont rénovés en vue d'une amélioration acoustique, l'isolation maximale pouvant être obtenue vis-à-vis des

bruits aériens est limitée par la transmission latérale du bruit via ces murs (voir flèche F-f à la figure 1). Ceci est dû à la grande différence de masse entre les planchers et les murs porteurs (voir CSTC-Magazine 2001/1). Pour atteindre un niveau de confort acoustique normal, les murs massifs continus dont la masse surfacique est inférieure à celle de parois constituées de briques de 30 cm d'épaisseur

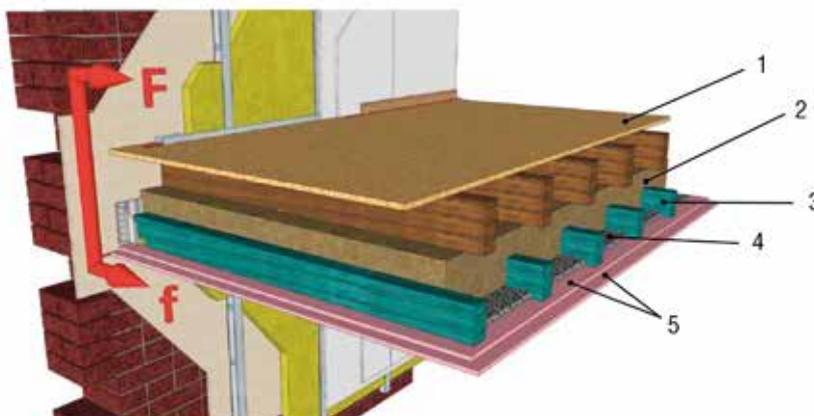
(c'est-à-dire 390 kg/m²) doivent être munis, sur au moins un étage, d'une cloison de doublage acoustiquement efficace (DRw ≥ 12 dB, voir Les Dossiers du CSTC 2013/4.14). Si l'on souhaite bénéficier d'un confort acoustique supérieur, ce type de cloison doit être prévu à chaque étage.

Concernant l'isolation aux bruits de choc des planchers en bois, la transmission latérale du bruit joue un rôle moins important que la transmission directe.

Par conséquent, il suffit de choisir un système de plancher sur la base de ses performances d'isolation aux bruits de choc testées en laboratoire.

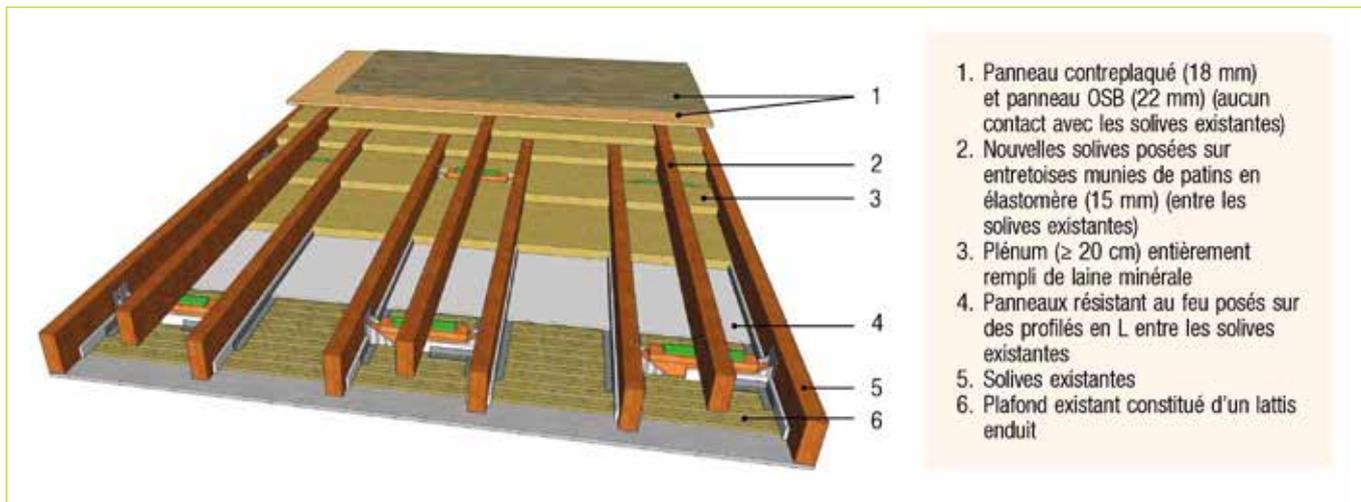
SOLUTIONS INNOVANTES

2.1 Plancher avec solives apparentes



1. Panneau OSB (22 mm) sur solives existantes
2. Plénum (≥ 40 cm) rempli de laine minérale (≥ 20 cm)
3. Gîtage supplémentaire, séparé de la paroi au moyen de patins élastiques antivibratoires
4. Couche de gravillon (≥ 25 mm) (sans cette couche, seul un confort acoustique normal peut être obtenu)
5. Panneaux de plâtre résistant au feu (15 mm chacun) (aucun contact avec la paroi et le sabot des solives)

1 | Complexe plancher constitué d'un plafond suspendu indépendant réalisé grâce à un gîtage supplémentaire. Cette solution permet d'obtenir un confort acoustique supérieur.



2 | Complexe plancher constitué d'un gîtage supplémentaire posé sur des entretoises en bois et un dispositif antivibratoire. Cette solution permet d'obtenir un confort acoustique normal.

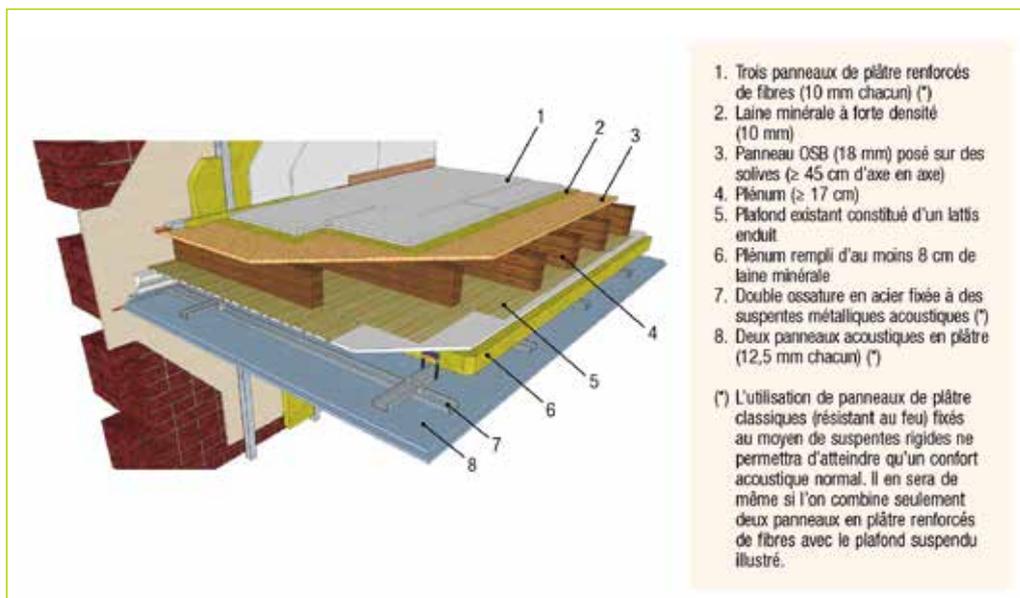
Lorsque l'on ne peut intervenir que sur la partie supérieure d'un plancher en conservant les solives apparentes, il est pratiquement impossible d'obtenir un confort acoustique normal entre les habitations. En revanche, si l'on peut intervenir sur la partie inférieure, il est alors possible de poser un plafond sus pendu complètement indépendant, et ce grâce à un gîtage (voir figure 1) ou à une ossature métallique complémentaire. Cette solution permet d'atteindre un confort acoustique satisfaisant.

S'il n'est possible d'intervenir que par la partie supérieure du plancher, un confort acoustique normal peut être obtenu en mettant en œuvre un système de plancher désolidarisé qui serait, par exemple, posé sur un gîtage supplémentaire séparé du reste de la structure au moyen d'un dispositif antivibratoire (voir figure 2).

Lorsque l'on peut intervenir des deux côtés du plancher, un niveau de confort acoustique supérieur peut être

atteint en combinant le système de plancher flottant 'lourd' à un plafond suspendu supplémentaire (voir figure 3).

Soulignons pour conclure qu'une étude de stabilité et une analyse de la sécurité incendie doivent être effectuées avant de mettre en œuvre l'une des solutions proposées.



3 | Système constitué d'un plancher flottant 'lourd' et d'un plafond suspendu. Cette solution permet d'obtenir un confort acoustique supérieur.

2.2 Plafond constitué d'un lattis enduit

Dans les vieilles maisons de maître, les plafonds sont souvent réalisés à partir d'un lattis enduit dont la masse peut fortement varier (de 20 à 60 kg/m²) selon l'épaisseur et le type d'enduit ou de mortier.

Cet article a été rédigé dans le cadre de la Guidance technologique 'Ecoconstruction et développement durable' subsidiée par InnovIRIS, et du projet 'Innovatieve details in de binne-nafwerking' subsidié par VLAIO.

L. De Geetere, dr. ir., chef adjoint de la division Acoustique, CSTC

Le parquet et le chauffage par le sol sont-ils compatibles ?

Le bois est un matériau hygroscopique s'adaptant aux conditions hygrothermiques du milieu ambiant (principalement l'humidité relative) sous l'incidence desquelles il subit des variations dimensionnelles. Des valeurs extrêmes et des variations rapides d'humidité relative et de température auront donc une influence néfaste sur les revêtements de sol en bois (mouvements, déformations, fissures). Afin de les limiter, il convient d'assurer un climat intérieur favorable pendant et après la pose du parquet.

La NIT 218 'Revêtements de sol en bois : planchers, parquets et revêtements de sol à placage' recommande que l'humidité relative de l'air intérieur soit située entre 30 et 60 % et idéalement entre 40 et 55 % (les valeurs limites ne pouvant être maintenues pendant une période prolongée) pour une température de l'air d'environ 20 °C.

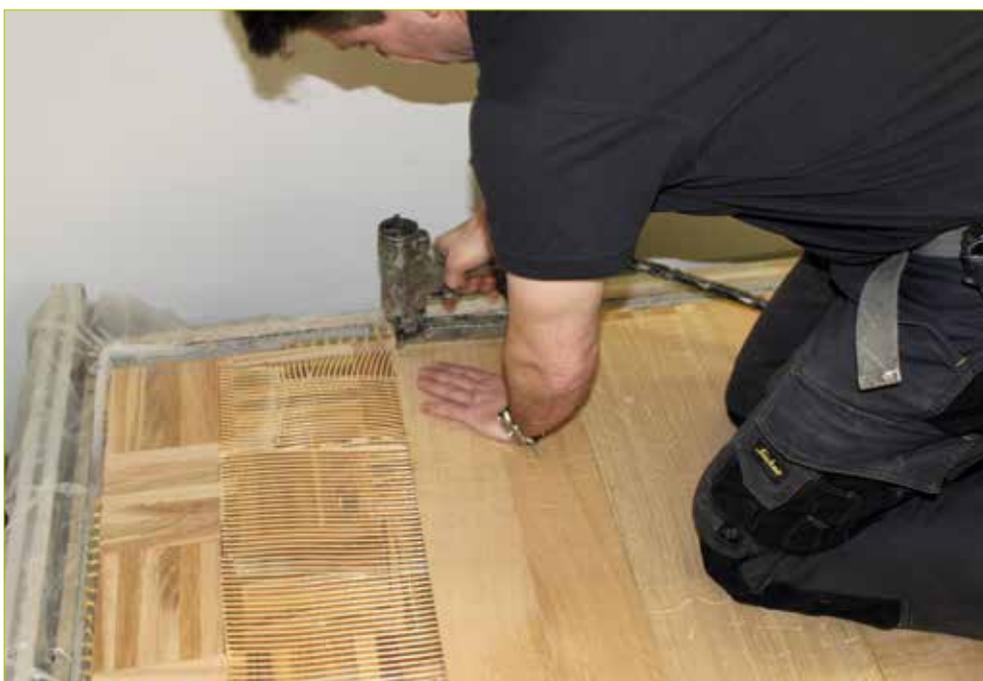
La gestion et le maintien d'un climat intérieur favorable dépendent de multiples facteurs. Parmi ceux-ci, le chauffage peut favoriser un climat plus sec au sein de l'habitation, au même titre qu'un système de ventilation, par exemple. En vue de maintenir un climat favorable pendant la saison de chauffe, il est conseillé de limiter la température de consigne à 20-22 °C et éventuellement d'adapter les débits de ventilation en fonction des besoins. Dans le cas d'un chauffage par le sol, la température de surface

du revêtement de sol en bois doit également être maintenue à maximum 28 ou 29 °C. Une augmentation de ces températures de consigne peut conduire à une diminution importante de l'humidité relative (< 30%), et provoquer un accroissement des déformations (cintrage, ouverture des joints) pouvant entraîner des dégradations irréversibles (décollement, rupture du support, ...).

En raison de son fonctionnement, le chauffage par le sol engendre un gradient de température et surtout d'humidité au sein du revêtement de sol en bois. C'est la raison pour laquelle, à taux d'humidité relative équivalents dans la pièce, la mise en route du chauffage par le sol induit des mouvements et des déformations plus importants, principalement un cintrage et l'apparition de joints ouverts entre les lames. Les tolérances mentionnées dans la NIT 218 restent toute-

fois d'application dans l'appréciation de leur acceptabilité ou non. Par exemple, des ouvertures de joint et un cintrage jusqu'à 1 % de la largeur des planches sont jugés acceptables. Ceci correspond à des ouvertures de joint et à un cintrage de 1,5 mm pour une planche de 15 cm de large.

Le gradient d'humidité est surtout marqué lors des premiers jours de la mise en route annuelle du chauffage par le sol. En effet, il ressort d'essais réalisés par le CSTC que, en régime stationnaire, le gradient d'humidité engendré par le chauffage par le sol et, par conséquent, les mouvements du bois sont négligeables.



1 | Mise en oeuvre d'un lamparquet de chêne sur un sous-parquet

Afin de limiter ce gradient, il est recommandé de faire fonctionner le chauffage en régime continu plutôt qu'en intermittence.

De même, il est préférable, lors de la mise en route annuelle, d'augmenter, dans la mesure du possible, la température de l'eau progressivement.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'il importe d'informer le chauffagiste et le parqueteur afin de leur permettre de concevoir et de réaliser correctement l'installation de chauffage et de sélectionner les combinaisons (parquet, colle, ...) les plus adaptées.

Outre la gestion et le maintien d'un climat favorable, plusieurs recommandations complémentaires peuvent être formulées, en vue de réduire autant que possible les déformations des éléments du revêtement de sol en bois en présence d'un chauffage par le sol. Nous les abordons dans les paragraphes suivants.

SUPPORT

Lors de la pose du revêtement, le taux d'humidité de la chape sera de maximum 2 % pour les chapes à base de ciment et de 0,6 % pour les chapes à base d'anhydrite.

Dans le cas de systèmes de chauffage enrobés dans la chape, il est recommandé que l'épaisseur du mortier au-dessus de l'élément chauffant (tube, câble) soit toujours supérieure ou égale à 5 cm.

Le type de chape (chape traditionnelle à base de ciment, chape à séchage rapide ou chape fluide à base d'anhydrite) n'influence pas le comportement du revêtement de sol en bois car le transfert de chaleur est identique.

Ce constat n'est applicable que si la mise en oeuvre de la chape (notamment lors des phases de compactage) respecte les règles de l'art et permet d'obtenir un enrobage optimal des tuyaux.

La mise à température de la chape, après séchage de cette dernière se fera par paliers de 5 °C jusqu'à atteindre une température en surface de 29 °C. Cette température sera maintenue durant au moins cinq jours. Quarante-huit heures avant la pose du revêtement en bois, le chauffage est arrêté ou maintenu à basse température (température superficielle de 15 °C). Ce n'est que trois jours après la pose du revêtement que la température pourra remonter progressivement de 5 °C par jour maximum.

MODE DE POSE

Seule la pose collée (ou collée/clouée, voir figure 1) est conseillée pour assurer une transmission optimale de la

chaleur par conduction du chauffage vers l'environnement intérieur via le revêtement de sol. Le collage par cordon est déconseillé en raison de la présence de couches d'air sous le revêtement qui accroissent la résistance thermique du complexe.

Une colle rigide ou une colle élastique (voir Les Dossiers du CSTC 2013/2.7) peut convenir pour une pose sur sol chauffé.

La colle dite rigide (dispersion, polyuréthane à deux composants) permettra de réduire les mouvements du bois, mais sollicitera davantage le support. Dans des conditions extrêmes, cela peut provoquer un décollement du parquet (voir figure 2) et/ou une rupture dans le support. L'utilisation de ce type de colle nécessitera, par conséquent, un support performant (cohésion minimale de 0,8 N/mm²).

La colle souple (STP, MS polymère, ...) limitera les tensions, mais permettra davantage les mouvements du bois. Plus la colle présente une grande élasticité, plus les mouvements et les déformations du bois seront importants (et susceptibles d'engendrer une gêne esthétique). Lorsque les planches ont un facteur d'élanement (rapport largeur/épaisseur) élevé (> 10), une colle très élastique peut ainsi conduire à des déformations (cintrage, ouverture de joints ; voir figure 3) supérieures aux critères admissibles de la NIT 218, sans pour autant entraîner des déformations irréversibles. Lors du retour à un climat favorable, les planches retrouvent globalement leur position initiale. Si l'on envisage d'appliquer ce type de colle, il conviendra d'informer le maître d'ouvrage de ce que les mouvements du bois seront plus perceptibles.

Il y a lieu également de mentionner que plus le revêtement de sol en bois est stable dimensionnellement, plus l'influence du caractère rigide ou élastique de la colle sera négligeable.

REVÊTEMENT DE SOL EN BOIS

En ce qui concerne le revêtement de sol en bois, il convient de privilégier les espèces de bois stables.

Il est également préférable, dans la mesure du possible, d'opter pour des planches débitées sur quartier ou faux-quartier. Il est déconseillé d'utiliser des bois présentant un fil irrégulier ou anormal.

Le taux d'humidité du bois lors de la pose sera idéalement de 9 à 10 %.

En présence de planches en bois massif, le facteur d'élanement doit être compris entre 4 et 10. Ce facteur

dépend principalement de la stabilité dimensionnelle de l'espèce de bois, de sa nervosité, de sa qualité et du mode de débitage. Un rapport plus élevé pourrait être envisagé pour les revêtements de sol en bois plus stable, tels que les certains parquets contrecollés (voir ci-après).

L'épaisseur maximale (sous parquet éventuel compris) pour les revêtements de sol en bois feuillu sera de 22 mm ($\lambda \pm 0,17$ W/mK) et de 15 mm pour les bois résineux ($\lambda \pm 0,12$ W/mK).

Le parquet contrecollé constitue une solution de choix, pour autant que le produit ait fait l'objet d'essais garantissant sa qualité.

A facteur d'élanement identique, le parquet contrecollé peut présenter une stabilité dimensionnelle globalement deux fois supérieure au parquet massif et au lamparquet collé-cloué sur sous-parquet. Cependant, ce constat n'est valable que pour un parquet contrecollé dont la qualité a été garantie par des essais. En effet, il ressort de l'expérience acquise et des contacts avec les professionnels qu'il existe une très grande variabilité dans la qualité des parquets contrecollés disponibles sur le marché (notamment au niveau du collage de la couche d'usure sur l'âme en panneau). Un prochain article traitera de cette problématique et de la nécessité de définir un critère de performance.

A défaut, le lamparquet collé-cloué sur sous-parquet permet de donner satisfaction, compte tenu des tolérances admises.

Enfin, la présence d'un chanfrein au bord des lames a pour effet d'atténuer la gêne esthétique que pourraient présenter des ouvertures de joint entre les planches (voir figure 3).



2 | Rupture adhésive entre la colle rigide et le support en raison de conditions trop sèches



3 | Ouverture de joint plus perceptible due à l'absence de chanfrein

FINITION

La vitesse d'échange d'humidité entre le bois et l'environnement intérieur peut varier selon que le revêtement de sol est verni, huilé ou ciré. Cependant, il ressort de l'expérience du CSTC que cet aspect est négligeable en comparaison avec les paramètres mentionnés précédemment.

S. Charron, ir., chef adjoint du laboratoire Bois et coatings, CSTC
C. Delmotte, ir., chef du laboratoire Qualité de l'air et ventilation, CSTC



Bois Certifié
 Nous imaginons et créons le monde de demain



KALILAMBDA
 PROMOTEUR BELGE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PEFC
 Certifié PEFC
 Ce produit est issu de forêts gérées durablement, de sources contrôlées et certifiées.
 www.pefc.org



FSC
 100%
 From well-managed forests
 FSC® C009743

Bois certifié Sprl - Entreprise certifiée de façon indépendante pour la traçabilité des produits issus de forêts gérées durablement, satisfaisant aux règles du Forest Stewardship Council

Découvrez nos produits sur notre site.

- ✓ RED GRANDIS
- ✓ MERANTI
- ✓ CHÊNE
- ✓ MELEZE
- ✓ PIN

...
 Nous assurons un approvisionnement de produit technique Bois et particulièrement en bois lamellé collé et en bois de Gestion durable des forêts selon les normes FSC® et PEFC™

+32 (0) 475 23.27.68 info@boiscertifie.be
www.boiscertifie.be

Parquet : choisir la colle la plus adaptée

Dans le domaine des revêtements de sol, le bois a toujours la cote. Face à cet engouement constant, le marché a fortement évolué et s'est diversifié, notamment pour satisfaire aux demandes de plus en plus exigeantes en matière d'aspect, de dimension des planches, de santé, ... Cette diversification a touché l'ensemble des composants auxquels le parqueteur peut être confronté, c'est-à-dire les supports, les revêtements de sol en bois, les colles et les finitions. Ces nombreuses nouveautés font qu'actuellement le parqueteur doit effectuer un choix parmi plus de 1.900 combinaisons de produits. A cette multitude doit encore s'ajouter une variable importante : la marque du produit.

Face à ce constat, le métier de parqueteur a dû, lui aussi, évoluer et se spécialiser.

Or, cette spécialisation de la profession va également de pair avec la mise à jour des documents techniques de référence. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail 'Parquet' du CSTC a entrepris la révision de la NIT 218 'Revêtements de sol en bois : planchers, parquets et revêtements de sol à placage' datant de 2000.

Ce document a pour vocation de tenir le secteur informé des règles de l'art et de lui fournir une information technique précise sur les familles de produits et les techniques de pose, sans considération commerciale. Parmi les produits, le choix de la colle la plus adaptée au chantier envisagé est souvent une question délicate à laquelle est confronté le professionnel en raison de l'étendue des produits disponibles sur le marché. De plus, les informations reprises dans les fiches techniques des fabricants sont, à l'heure actuelle, bien souvent incomplètes. En l'absence d'informations plus précises, le parqueteur se trouve souvent démuné. Pour pallier ce manque, un tableau élaboré en collaboration avec les parqueteurs et les fabricants de colles est proposé à la page suivante. Il comporte des informations techniques claires sur la compatibilité entre les

familles de colles et les différents revêtements de sol en bois et supports envisageables.

En complément de ce tableau, nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité de se conformer aux prescriptions de pose de la NIT 218. En effet, outre le choix de la colle, d'autres facteurs peuvent influencer considérablement le comportement du revêtement de sol en bois au cours du temps (le protocole de mise en route du chauffage par le sol, le respect des exigences en matière d'humidité du support, ...).

Pour simplifier la lecture du tableau, les colles ont été regroupées en quatre grands groupes sur la base de leur composition chimique :

- les colles en dispersion (colles blanches)
- les colles polyuréthanes monocomposant : PU 1K
- les colles polyuréthanes bicomposant : PU 2K
- les colles polymères et hybrides : SPUR, STP, MS polymère, ...

La compatibilité a ensuite été illustrée par un code couleur :

- vert : la colle est compatible avec le support et le revêtement de sol en bois considérés
- orange : ce choix est possible sous certaines conditions (préparation du support, primer éventuel, ...), en concertation avec le fabricant de la colle et le fabricant du parquet
- rouge : la colle est inappropriée pour le support et le revêtement de sol en bois considérés (en raison, par exemple, d'un risque élevé de déformation dans le cas d'un lamparquet large (épaisseur < 10 mm) qu'on souhaiterait coller directement sur une chape ou sur un support fermé).

D'autres paramètres, considérés comme complémentaires, peuvent également influencer le choix de la colle, c'est la raison pour laquelle une seconde légende complète ce tableau :

- * : l'adéquation entre la finition et la colle devra être validée par le fabricant. En effet, certains composants des colles peuvent altérer la finition



- ** : la nature du panneau et notamment son caractère absorbant devront être pris en compte lors du choix de la colle et de l'utilisation éventuelle d'un primer
- *** : le collage des planchers en bois résineux est déconseillé.

Ce tableau permet d'orienter et de donner des lignes directrices aux professionnels. Cependant, au sein de chaque famille de produits, les propriétés des colles peuvent varier de manière importante en fonction du fabricant.

Par conséquent, une fois la famille de colle sélectionnée en fonction du support et du revêtement de sol en bois, l'entrepreneur devra également se baser sur les performances et les caractéristiques (maniabilité, temps d'ouverture, ...) annoncées par le fabricant afin de choisir au mieux la colle en fonction des conditions propres à son chantier.

S. Charron, ir., chef adjoint du laboratoire Bois et coatings, CSTC

CHOIX DE LA COLLE EN FONCTION DU TYPE DE REVÊTEMENTS DE SOL EN BOIS ET DU TYPE DE SUPPORT

Types de revêtement de sol en bois	Types de support					
	Bois (sous-parquet, panneau)	Chape à base de ciment	Chape à séchage rapide	Chape anhydre	Support fermé (carrelage, époxy, marbre)	Chauffage par le sol
Parquet mosaïque avec finition	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
Parquet mosaïque sans finition	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *
	Dispersion **	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K
Lamelle sur chant (épaisseur : 16-22 mm)	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *
	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
Lam parquet (épaisseur : 9-11 mm, largeur : < 75 mm, longueur : < 400 mm)	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *
Lam parquet large (épaisseur : 6-10 mm, largeur : 60-180 mm)	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K *	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
Parquet avec rainure et languette	Polymère et hybride *	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride
	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K
Plancher en bois feuillus préassemblé ***	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride
	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
Parquet en bois debout	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K *	PU 1K
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride *	Polymère et hybride
Parquet contrecollé (petit format : 70 x 500 mm)	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
Parquet contrecollé (grand format)	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride
	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion	Dispersion
	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K	PU 1K
	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K	PU 2K
	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride	Polymère et hybride

La légende des couleurs, des *, des ** et des *** est expliquée dans le texte à la page précédente.

Sécurité incendie des terrasses en bois sur toitures plates

Le présent article rappelle les exigences en vigueur concernant le comportement au feu extérieur des revêtements de toitures de bâtiments et, par conséquent, des terrasses en bois couvrant des toitures. Dans le cadre du projet de recherche Do-It Houtbouw, un programme d'essai visait à déterminer si la pose d'une terrasse en bois sur une toiture plate a un effet négatif sur la performance de cette toiture lorsqu'elle est exposée à un feu extérieur. L'article présente les solutions permettant de répondre aux prescriptions. Ces solutions ont été validées au cours de ce programme d'essai mené en collaboration avec l'entreprise Thomas & Piron, qui s'est chargée de la réalisation des échantillons.

L'arrêté royal 'Normes de prévention de base' fixe les exigences en ce qui concerne la sécurité incendie auxquelles tous les nouveaux bâtiments doivent répondre (à l'exclusion des maisons unifamiliales). On y retrouve notamment, pour les bâtiments visés (bas, moyens, élevés et industriels), des exigences relatives aux revêtements de toitures telles que : 'Les produits pour les revêtements de toitures présentent les caractéristiques de la classe $B_{\text{roof}}(t1)$ '. Comme expliqué dans Les Dossiers du CSTC 2014/4.6 consacré au comportement au feu des toitures plates, la classe $B_{\text{roof}}(t1)$ désigne la performance d'une toiture exposée à un feu extérieur. Elle vise à prévenir la création de foyers secondaires sur la toiture en évitant sa perforation et la propagation de l'incendie à sa surface.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté royal précité, une terrasse en bois posée sur une toiture plate est considérée comme un revêtement de toiture et doit dès lors présenter les caractéristiques de la classe $B_{\text{roof}}(t1)$. La conformité doit être B_{roof} validée par un rapport de classement basé sur des essais en laboratoire [1].

Durant les essais, la toiture est soumise à une charge calorifique (constituée par un panier de fils en acier rempli de laine de bois) pendant 30 minutes (voir photos à la page suivante). Les critères suivants sont évalués afin de permettre de classer le complexe toiture comme $B_{\text{roof}}(t1)$ ou non :

- limitation de la propagation 'externe' de l'incendie (au niveau du revêtement 'extérieur', c'est-à-dire des planches en bois de la terrasse)

- limitation de la propagation 'interne' de l'incendie (au niveau des couches d'étanchéité et de l'isolation)
- absence de matériaux ou de gouttelettes enflammées tombant de la maquette ou perforant la toiture
- absence d'ouverture traversant la toiture.

Une terrasse en bois posée sur une toiture plate répond, sous certaines conditions, aux caractéristiques de la classe $B_{\text{roof}}(t1)$, désignant la performance d'une toiture exposée à un feu extérieur.

Notons que les essais ne sont pas réalisés sur le revêtement de manière indépendante, mais sur des toitures complètes représentatives de toitures mises en œuvre. Dans le cadre de

l'évaluation de terrasses en bois sur des toitures plates, les échantillons testés (dimensions

1,8 x 0,8 m) sont constitués par le complexe toiture (membrane d'étanchéité, isolation et support) et la terrasse en bois (planches en bois, joints entre les planches, fixations, structure portante (lambourdes et plots) ...).

Il n'est bien entendu pas possible de tester toutes les variantes possibles et imaginables de terrasses en bois sur des toitures plates. Néanmoins, afin de valider un grand nombre de configurations de terrasses pouvant répondre à la classe $B_{\text{roof}}(t1)$, des essais d'orientation ont été réalisés sur des complexes toitures en faisant varier certains paramètres principaux (essences et dimensions des planches en bois, largeur des joints entre les

[1] Selon la norme de classification NBN EN 13501-5, la norme d'essai NBN CEN/TS 1187 et la norme d'application étendue des résultats des essais CEN/TS 16459.

planches...). Sur la base des résultats obtenus, une configuration 'critique' a ensuite été identifiée, testée et validée par des essais officiels, couvrant de facto les autres configurations jugées moins critiques lors des essais d'orientation.

Le présent article n'a pas pour objectif de présenter les détails des configurations testées ni les résultats des essais réalisés. L'essentiel est surtout de souligner que l'ensemble des critères de la norme ont été respectés lors des essais d'orientation et des essais de validation.

Le programme d'essai a ainsi permis de garantir qu'une terrasse en bois posée sur une toiture plate répond à la réglementation incendie en vigueur pour les nouveaux bâtiments en Belgique, à savoir à la classe $B_{\text{roof}}(t1)$, si les conditions suivantes sont respectées :

- planches en bois : densité de 750 à 1.050 kg/m³ (robinier, padouk, itauba, ipé, bilinga, jatoba...), épaisseur de 21 à 40 mm, largeur de minimum 120 mm, fixation méca-

nique sur une structure portante en bois, parallèlement ou transversalement à la pente de la toiture

- largeur du joint entre les planches : de 4 à 6 mm
- structure portante en bois : lambourdes en bois (densité de min. 750 kg/m³, section 60 x 40) posées directement sur la toiture ou par l'intermédiaire de plots en polypropylène (maximum 6 par m²)
- toitures sous la terrasse en bois : toutes les toitures plates (pente de 0 à °20) bitumineuses présentant elles-mêmes la classe $B_{\text{roof}}(t1)$.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, les normes européennes ne permettent pas stricto sensu d'étendre les résultats des essais à d'autres toitures que les toitures bitumineuses [2]. Néanmoins, les essais ont révélé que les terrasses en bois, selon les paramètres retenus, n'aggravaient pas la situation du point de vue du comportement au feu extérieur, mais qu'elles apportaient une certaine protection à la toiture située sous la terrasse.



Illustration de l'essai du début (inflammation du panier rempli de laine de bois) à la fin (endommagement limité du revêtement en bois).

[2] Lors des essais, la toiture sous la terrasse en bois correspondait à la toiture de rénovation 'standard' selon la norme CEN/TS 16459 : elle était constituée d'un support en panneaux de particules de bois, d'une isolation de type EPS (10 cm, classe de réaction au feu E, fixation mécanique au support) et de membranes d'étanchéité en bitume oxydé posées en deux couches. Une variante au niveau de l'isolation (PIR de 10 cm, classe de réaction au feu E, fixation mécanique au support) a également été évaluée.

Ainsi, il est raisonnable de considérer que, même si elles ne sont pas couvertes par les règles d'extrapolation actuellement en vigueur, les solutions proposées resteront très vraisemblablement valables pour d'autres toitures recouvertes d'une terrasse en bois, pour autant que ces dernières présentent elles-mêmes la classe $B_{\text{roof}}(t1)$.

Y. Martin, ir., chef de la division Enveloppe du bâtiment et menuiserie, CSTC

Kurt De Proft, dr. ir., manager Research & Technology, WOOD.BE

Cet article a été rédigé dans le cadre de l'Antenne Normes Prévention au feu financée par le SPF Economie.

ROGIERS
LEADING MACHINES. ULTIMATE SERVICE.

scm | is more
woodworking technology

JOURNÉES DÉMOS ROGIERS

14-15-16 juin 2018
Salle d'expo Waregem



SCM Morbidelli M100-M200

La SCM Morbidelli M100-M200 est un centre d'usinage à CN all-in-one riche en possibilités de fraisage et perçage, qui répond à toutes les exigences de l'industrie du bois.



Finition sans précédents grâce à l'électromandrin à 5 axes JQX qui garantit l'absence totale de vibrations.



Jusqu'à 60% plus de réduction de temps grâce aux nouvelles têtes de perçage qui offrent une extrême efficacité avec chaque matériau. Moins de 15 secondes pour le changement d'outil.



Liberté et ergonomie maximale: accès complet à la table de travail avec la solution ProSpace grâce à l'absence de protections autour de la machine.

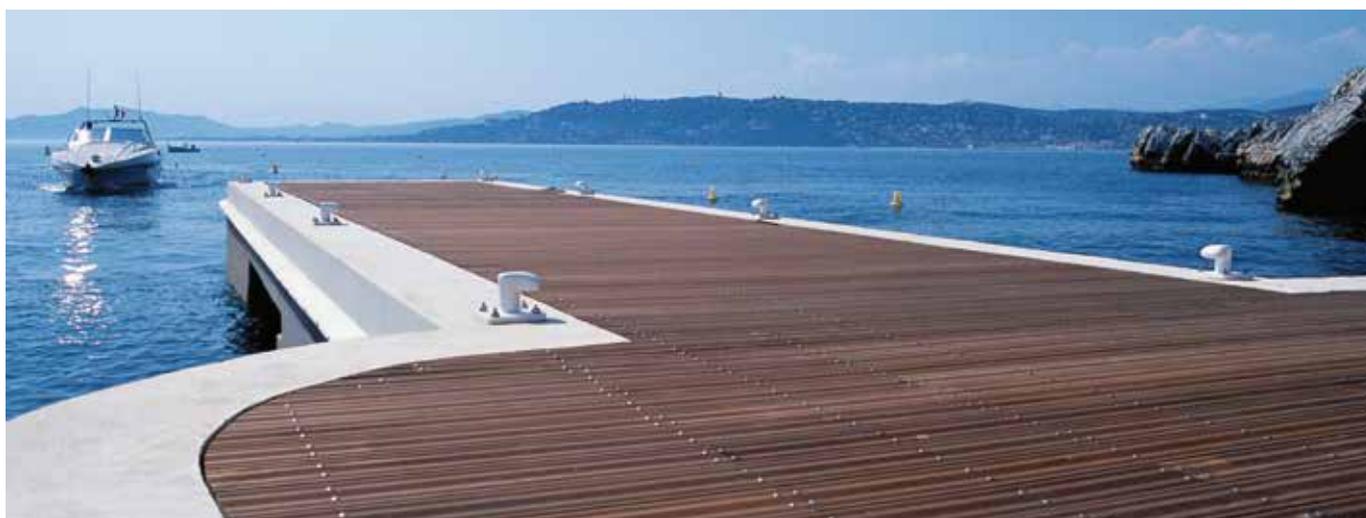


Siège principale:
H. Lebbestraat 150 - 8790 Waregem
T: +32 (0)56 60 13 45

Filiale & point de service:
Dikberd 46 - 2200 Herentals
T: +32 (0)473 36 83 12
T: +32 (0)474 95 96 01

info@rogiers.be
www.rogiers.be

Decking Oil et Unico, deux nouvelles huiles



Hôtel Eden Roc à Antibes : finition avec Decking Oil.

DECKING OIL

Decking Oil est la dernière huile d'imprégnation avec une double fonction UV-résistant.

Decking Oil est une huile d'imprégnation pour la protection et l'entretien de tous les bois d'extérieur. Decking Oil contient un filtre anti-UV qui ralentit la décoloration du bois. Decking Oil nourrit et protège le bois et l'imperméabilise.

Decking Oil convient à toutes les terrasses, meubles de jardin et des façades en bois. L'utilisation régulière de Decking Oil prolonge la durée de vie de vos bois d'extérieur.

Pour prolonger la durée de vie de vos bois d'extérieur, il est recommandé d'appliquer une nouvelle couche de Decking Oil une à deux fois par an.

Les données techniques sont :

extrait sec : 57 %

densité : 0,90

Temps de séchage :

après env. 12 heures, selon le type du bois et les conditions environnantes (temp., humidité), la surface sera praticable, avec précaution.

Rendement :

env. 12 - 15 m²/litre par couche, selon le type de bois.

Entretien :

pour prolonger la durée de vie de vos bois d'extérieur, il est recommandé d'appliquer une nouvelle couche de Decking Oil une à deux fois par an.

Decking Oil est disponible en 8 couleurs : clear – pine – teak – light oak – dark oak – bankirai – light grey – dark grey.

UNICO

UNICO est une huile mono-couche sans COV de la dernière génération, composée d'huiles naturelles renouvelables. Grâce à sa technologie spéciale, il faut seulement appliquer une seule couche. On doit ajouter à l'huile un durcisseur qui donne un séchage accéléré et une excellente résistance chimique.

UNICO est écologique : 0% de COV (Composants organiques volatils) composé de matières premières renouvelables. Les COV, sont des gaz émanant de certaines matières solides ou liquides composés d'une variété de produits chimiques, dont certains peuvent avoir des effets néfastes sur la santé à court ou à long terme. Les concentrations de nombreux COV sont toujours plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les données techniques sont :

- Viscosité : +/- 40 sec (DIN 4mm)

- Extrait sec : 100 %

- Densité : +/- 0,95 KG/L



Temps de séchage :

Dépendant de l'humidité et de la température ambiante et le type du bois, chargeable après +/- 24 heures.

Capacité d'étalement :

+/- 50-60 m²/litre.

Potlife avec durcisseur :

+/- 3 heures.

Le UNICO est complètement durci après +/- 2 semaines. Pendant cette période, il est interdit d'utiliser de l'eau ou d'autres produits d'entretien sur le parquet.

UNICO est disponible en 16 couleurs uniques. Une boîte avec 16 échantillons des couleurs UNICO et des échantillons liquides de 100 ml est disponible.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

DEBAL COATINGS NV

Industrieweg 29 - 8800 Beveren-Roeselare

> T. +32 (0) 51 301 140 - F. +32 (0) 51 312 648

> info@ciranova.be

> www.ciranova.be



Finition de la terrasse en bois avec Decking Oil - Photo de VANITAR de IRAN.

Pose d'un parquet : informations et règles de base

LE BOIS, MATÉRIAU VIVANT !

Le bois est, par sa nature végétale et par sa structure hétérogène et fibreuse, très sensible à l'humidité de l'atmosphère dans laquelle il est placé. C'est un matériau, dit hygroscopique, qui absorbe, jusqu'à une valeur d'équilibre, l'humidité de l'air ou des matériaux à son contact. Avec ses propres variations d'humidité, le bois voit ses dimensions changer (il gonfle ou se rétracte) ce qui peut provoquer d'importants désordres dans le cas du parquet. A titre d'exemple, une lame de hêtre de 100 mm de large à 7% d'humidité (atmosphère à une hygrométrie de 35%) verra sa largeur augmenter de 1,5 mm à 11 % d'humidité (atmosphère à 65% d'hygrométrie).

L'HUMIDITÉ : UN FACTEUR À RISQUE !

L'humidité se manifeste sous plusieurs formes :

- Humidité de l'air ambiant : elle doit être comprise avant, pendant et après la pose entre 45 et 65 %.
- Humidité du parquet : le parquet sera livré par le fabricant à un taux d'humidité pour lequel il « bougera » le moins possible (humidité d'équilibre), lorsqu'il sera dans des conditions normales d'utilisation. L'humidité du bois sera comprise entre 7 et 11 % (mesurée à l'aide d'un appareil type GANN RTU600) selon la norme EN 13226 – 13227. Il est dès lors impératif de placer les emballages de parquet 24 h. avant la pose dans les locaux où il sera posé.
- Humidité du support : Nous conseillons de mesurer exactement l'humidité du parquet et de l'air ambiant avec un humidimètre CM.

L'IMPORTANT, C'EST LE SUPPORT

Les supports doivent présenter un état de surface apte à recevoir la colle et le parquet.

Règles de base : les supports doivent être :

- Plans : ceci est très important pour une pose esthétique du parquet et évite les problèmes de décollements partiels de parquet.
- Secs : le film de colle ne constitue pas une barrière étanche et toute présence d'humidité excessive migrera

dans le parquet en provoquant d'inévitables désordres. Dans le cas des colles à l'alcool, l'exigence de siccité est tout aussi indispensable. Si la pose s'effectue sur une dalle béton, il faut prévoir sous cette dalle une étanchéité (visqueen ou film polyane) pour qu'il n'y ait pas de remontées d'humidité. La teneur en eau du support ne devra pas dépasser 2,0 % (chape ciment et béton), 1,8 % (chape ciment avec chauffage de sol) et 0,5 % (chape anhydrite).

- Solides : le parquet étant soumis au cours de son utilisation à des variations hygrométriques, il transmettra des contraintes de cisaillement en plus du poinçonnement et du trafic. Le support doit donc avoir une cohésion «suffisante» en surface comme dans son épaisseur. La résistance en compression du support devra être de min. 25 N/mm² et la résistance en traction sera de min. 1 N/mm².



- Sains : aucune reprise d'humidité après la mise en œuvre du parquet ne doit avoir lieu. Non seulement elle est nuisible à la stabilité du bois mais elle a aussi une action néfaste sur le film de colle. Dès lors, aucun risque de remontée d'humidité ne sera permis. Si tel est le cas, appliquer une barrière anti-humidité.

- Propres : la présence de poussières et de salissures (plâtre, peinture, graisse, ...) est nuisible à une bonne adhérence de la colle, quelle que soit sa nature.

- Normalement poreux : la prise de la colle étant réalisée en partie par l'absorption des solvants ou de l'eau par le support, celui-ci doit être normalement absorbant. Une

porosité excessive est aussi nuisible car elle provoque une absorption trop rapide qui diminue le temps ouvert de la colle et occasionne des problèmes d'adhérence.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bostik SA
Meulestedekaai 86 - 9000 Gent

> Phone: + 32 9 255 17 19

> Fax: + 32 9 255 17 01

> www.bostik.be

HARPUN

Cales plates

Ajustement de petites différences de hauteur

Lors du montage et de l'ajustement de portes et de fenêtres, les célèbres cales plates d'Harpun sont déjà largement utilisées. Grâce à leur vaste éventail d'angles, de formes et de dimensions, ces cales plates représentent un outil polyvalent que l'on peut utiliser dans presque n'importe quelle type de travaux de construction.



Quick-Fix - cales de bardages

Collent au clou

La cale de bardage Harpun a été développée en collaboration avec des spécialistes afin d'apporter des solutions optimales. Toutes les cales sont fabriquées en plastique solide de haute qualité.

Cales charpentes – cales crantées de soutien

La cale charpente Harpun est l'outil incontournable pour positionner correctement les grandes plaques lourdes en béton. Le design ingénierie des ergots Harpun garantit un positionnement sans faille.



Cales crantées

Ajustement de grandes hauteurs!

Grâce à ses innombrables possibilités d'application, la cale crantée d'Harpun est toujours un pari sûr – aussi bien pour le constructeur professionnel que pour le bricoleur.



Construire sur la qualité



Powered by SALCO

www.salco.eu

Tél: 03 340 47 00 | Fax: 03 311 79 57 | info@salco.eu

Nouvelle planche de terrasse Majestic

Élégante, durable et résistante aux taches

La nouvelle planche de terrasse Majestic a été développée spécialement pour répondre aux exigences les plus sévères dans le domaine de l'esthétique, du confort et de la qualité. La planche flambant neuve se distingue par une surface extrêmement élégante avec une structure réellement authentique du bois d'un côté et un aspect bois finement rainuré de l'autre côté. Une particularité de la planche est que le cœur du composé en bois et PVC Twinson est enrobé d'un manteau en PVC. De ce fait, la planche de terrasse Majestic est non seulement antidérapante, sans éclardes, imputrescible et facile à nettoyer, la planche est en outre résistante aux UV, aux rayures et extrêmement résistante aux taches. Idéale donc pour des terrasses sur lesquelles on vit vraiment...



UN ASPECT BOIS AUTHENTIQUE

La planche de terrasse Majestic se compose d'un cœur en Twinson, d'un composé de bois certifié PEFC. Twinson combine tous les avantages du PVC (antidérapant, sans éclarde et imputrescible, facile d'entretien, résistant aux UV) avec un look dont on pourrait jurer qu'il s'agit de bois à 100 %.

La planche de terrasse Majestic est disponible dans les couleurs gris pierre, argile, chêne cendré et chêne irisé. La particularité des deux planches en couleur chêne est qu'elles disposent à une des deux côtés d'un dessin flammé qui varie de planche en planche. Chaque planche de terrasse est de ce fait unique.

En ce qui concerne la structure, le choix peut toujours être effectué entre deux finitions. La planche est notamment réversible. D'un côté, la planche présente l'aspect du bois finement rainuré et de l'autre la structure des nervures naturelles du bois.

EXTRÊMEMENT RÉSISTANTE AUX TÂCHES

Majestic est une planche de terrasse robuste, massive avec une grande résistance et qui se distingue par son cœur en Twinson enrobé d'un manteau en PVC.

Ce manteau enrobant en PVC la rend non seulement antidérapante et impossible à fissurer, mais également extrêmement résistante aux taches et donc particulièrement facile à nettoyer. La nouvelle planche de terrasse Majestic est pour cette raison le choix idéal pour des terrasses dans le jardin qui sont utilisées tous les jours intensivement comme, à côté des terrasses de jardin habituelles ou couvertes, également pour les balcons et les jardins d'hiver.

DONNÉES TECHNIQUES

La planche de terrasse Majestic fait 4 mètres de long, 140 mm de large et 20 mm d'épaisseur. Pour la structure de support, vous pouvez choisir entre différents profilés en aluminium. Un système unique de clips et de coulisses et de clips de montage brevetés garantit une fixation totalement invisible. Des profilés développés spécifiquement assurent une finition parfaite jusque dans les plus petits détails.

Plus d'informations et contact :

Pour plus d'information sur la nouvelle planche de terrasse Majestic, pour la brochure ou un échantillon ou pour les coordonnées d'un distributeur ou une offre de placement gratuite, rendez-vous sur www.deceuninck.be.

SPRL Mood For Wood - La passion du parquet

Arrivé un peu par hasard dans le secteur du parquet, Alain Dortant est depuis plus de 17 ans déjà un parqueteur passionné par son métier, soucieux du travail de qualité, mais aussi de la satisfaction de ses clients. Une passion qu'il partage volontiers avec ses collègues avec qui il n'hésite pas à collaborer pour réaliser de beaux chantiers qui mettent en valeur le métier de parqueteur et soulignent la singularité de cette activité.



Après 4 années d'étude en menuiserie générale rue Haute à Bruxelles (Sablon), M. Dortant passe en revue les petites annonces en vue de décrocher son premier emploi et se lancer dans la vie professionnelle. La première annonce qui retiendra son attention décidera de sa destinée professionnelle. C'est en effet à une petite annonce recherchant un parqueteur qu'il répondra. Celle-ci lui permettra de travailler comme ouvrier spécialisé au sein d'une entreprise de parquet (Parquet Voss) à Ixelles durant 2 ans et ce dès 2001. Il y apprendra les bases du métier de parqueteur et se familiarisera avec ce métier particulier qui deviendra vite une véritable passion. C'est le début de son histoire d'amour pour ce métier.

« Je me suis très vite rendu compte qu'il y avait du potentiel dans cette activité et qu'il s'agissait d'une activité spécifique, un métier à part, souligne M. Dortant. »

Le parcours professionnel de M. Dortant se poursuit chez un autre parqueteur durant 4 ans. Il y poursuit sa formation, il affine ses connaissances et enrichit son savoir-faire.

Ensuite, de 2006 à 2011, il s'associe à un autre parqueteur rencontré lors de sa formation. Ensemble, ils réalisent un business plan et créent une entreprise, une petite SPRL.

En 2011, c'est le grand pas en avant puisque M. Dortant crée seul sa propre société Mood For Wood. Il redémarre à zéro pour se lancer seul et mettre sur pied sa propre entreprise. Suivi par quelques clients et collaborateurs qui le connaissent déjà et apprécient son travail, il vole de ses propres ailes et se lance dans l'aventure de l'entrepreneuriat. C'est donc seul qu'il assume le tout, de la gestion de l'entreprise à la réalisation des chantiers.

LE GT PARQUETEURS, UN LIEU DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE ENTRE PROFESSIONNELS

Le GT Parqueteurs (Groupe de Travail formé de parqueteurs professionnels au sein de la FWMB) lui a également permis de se créer de nombreux contacts dans le milieu professionnel. « Avec les autres parqueteurs, au fil des réunions, on devient complices, une confiance se crée entre nous, explique M. Dortant. Certains d'entre eux deviendront des collaborateurs sur différents projets en commun, d'autres même des proches de la vie de tous les jours. On partage la même volonté de protéger le métier et le souci du travail bien fait. Pour réaliser du travail de qualité, il faut pouvoir s'entourer des bonnes personnes, dont notamment ceux du Groupe de Travail Parqueteurs de la Fédération. »



La parqueterie, même si elle fait partie intégrante des activités du métier de menuisier, est une activité singulière qui constitue un métier à part entière. Il y a des prescriptions à respecter, des compétences et un savoir-faire spécifiques, propres au métier à posséder.

L'entreprise *Mood For Wood* est basée à Bruxelles. Elle ne dispose pas de show-room. Un atelier de 200 m² lui sert de lieu de stockage pour les fournitures (colles et parquet) ainsi que pour l'outillage. Si besoin, M. Dortant sait qu'il peut profiter, bénéficier des show-rooms de certains de ses collègues et amis parqueteurs. « Autrement, on réalise des échantillons sur mesure qu'on va présenter directement aux clients. »

L'entreprise est avant tout active en Belgique (Bruxelles, Brabant wallon, ...), mais il lui arrive aussi de s'exporter à l'étranger (Londres, Paris, Sud de la France, ...) pour des demandes spécifiques de clients.

LE CHOIX DU PRODUIT LOCAL ET DURABLE

En tant que placeur de parquets, M. Dortant privilégie ce qui est produit en Belgique, les productions locales (ex. : du chêne français produit en Belgique).

« Je travaille avec des firmes belges, des firmes bien de chez nous où il y a une traçabilité du bois. Je tente de favoriser l'utilisation de parquets massifs voire contrecollés de très bon niveau. Je ne place jamais (ou quasi jamais) de stratifiés. C'est un choix. Je veux travailler avec des produits qualitatifs, qui tiennent dans le temps. Je privilégie donc les produits provenant de chez nous. »

Au niveau des essences utilisées pour la pose de parquets, le Chêne reste en Belgique le maître incontesté, le numéro 1. Même s'il arrive à M. Dortant de travailler avec des bois exotiques (Wenge/Afromosia/Noyer/Mutenye ...) ou encore du Bambou, le Chêne reste son essence de prédilection, celle qu'il travaille le plus. 85% des chantiers qu'il réalise se font avec du Chêne, contre 15 % avec des bois exotiques.

Le budget moyen qu'il faut compter pour avoir un beau parquet est de 150 €/m² (produits et main-d'œuvre compris).

Certaines règles de base doivent être respectées pour avoir un bon parquet. Il faut tout d'abord prendre l'hygrométrie de la chape. Il faut être attentif à l'état de la chape et du support avant d'envisager la pose d'un parquet. Mesurer le taux d'hygrométrie de l'air et du support est primordial. Une des clefs de la réussite est aussi de travailler avec de bons fournisseurs qui assurent une certaine traçabilité du bois. La qualité du bois utilisé est essentielle si on veut obtenir un bon et beau parquet qui tiendra dans le temps.

Pour réaliser un travail de qualité et donner pleine satisfaction à ses clients, M. Dortant est exigeant avec lui-même, mais aussi avec ses fournisseurs qu'il trie scrupuleusement. Il travaille régulièrement avec quelques fournisseurs, essentiellement belges, mais aussi allemands ou italiens pour les demandes aux exigences techniques et esthétiques plus spécifiques (chauffage sol/design). « *Les italiens et les allemands sont plus avancés que nous au niveau du design, ils proposent des produits plus « fins » et ont plus de choix pour les différents modèles possibles. Si on veut des dessins plus spécifiques/particuliers, c'est vers eux qu'il faut se tourner.* »

La tendance de ces 10-15 dernières années dans le secteur du parquet a été aux planches larges et de grand format. Aujourd'hui, la tendance se renverse et semble s'orienter vers des sections moins importantes qui demandent un peu plus de technique et qui permettent aux parqueteurs de mettre leur savoir-faire en avant. « *On travaille plus avec du massif mais des sections moins importantes, explique M. Dortant. Avec du parquet plus large, on est alors obligés d'opter pour du contrecollé car il reste stable. Le massif extra large nous impose, quant à lui, des contraintes techniques. Il devient par exemple plus rare de pouvoir trouver un bois sans nœud en contrecollé large. On perd donc en qualité. Le massif a l'avantage de présenter une meilleure qualité.* »

En Belgique, la technique de pose à Bâtons rompus reste fort répandue. On peut toujours l'agrémenter de bordures et autres retours de chaise afin de souligner l'ensemble des pièces.

M. Dortant est pour sa part spécialisée dans la technique dite des « livres ouverts » qui est une technique permettant de travailler à l'ancienne. Elle requiert de placer d'abord un sous-parquet (sous-couche) en mosaïques déclassé, ensuite on ponce ce sous-parquet avant d'installer par une technique de collé/cloué un parquet de 10 mm, appelé aussi parquet tapis. Ce parquet tapis doit encore après être mastiqué, poncé et traité. La spécificité/originalité du livre ouvert est qu'il s'agit d'un parquet en miroir. C'est la même pièce qui est dédoublée. Un parquet de 22 mm d'épaisseur est ainsi dédoublé en 2 épaisseurs de 10/11 mm qu'on ouvre comme un livre pour le rendre beaucoup plus stable. Sur la tranche, on retourne les lames de parquet et on les colle entre elles pour obtenir des lames de 22 mm en massif. Cette tech-



nique de pose à l'ancienne permet à l'artisan parqueteur de mettre en évidence son savoir-faire car cette technique requiert beaucoup plus de boulot et de main-d'œuvre que de placer un parquet de 22 mm de large en contrecollé. On peut ainsi aussi mettre en avant la qualité des produits finis sur chantier. Même le traitement est réalisé sur place. Des échantillons sont réalisés pour le client. Il s'agit vraiment d'une réalisation sur-mesure.

CHANTIER ET RÉALISATION HAUT DE GAMME OÙ LA QUALITÉ PRIME

La société *Mood For Wood* réalise 65 % de son chiffre d'affaires en rénovation, activité qui reprend aussi bien de la restauration de parquet existant (travail de ponçage, ...) que de la rénovation complète (on enlève entièrement un parquet ou un autre revêtement de sol existant pour placer un nouveau parquet) dans des bâtiments plus anciens. La société exerce également son activité dans des nouvelles constructions (style promotions) de luxe pour lesquelles les clients sont prêts à faire appel à des artisans et à des produits haut de gamme.



« Ma société, souligne M. Dortant, travaille essentiellement pour des chantiers et une clientèle exigeants. Il faut donc pouvoir assurer le service derrière, chose pas toujours évidente avec l'émergence d'internet et ses informations erronées. Il nous arrive donc de devoir perdre un peu de temps pour donner des explications sur place au client. Cela fait partie du travail. »

La clientèle de M. Dortant est constituée de particuliers (40%), mais aussi d'architectes et d'entrepreneurs généraux. Ces deux derniers représentent d'ailleurs la majorité de ses chantiers.

« Le client ne veut plus avoir à faire à 15 corps de métiers différents, précise M. Dortant. Il préfère avoir à une seule personne de contact qui gère le tout. C'est souvent là que le bât blesse car certains entrepreneurs tirent le niveau vers le bas pour des raisons économiques (dumping social notamment). Heureusement, il existe encore des entrepreneurs qui sont sur la même longueur d'onde que nous et visent la qualité plutôt que la quantité. Ceux-là sont donc encore d'accord de payer le prix pour obtenir des fournitures et un travail de qualité. »

Mood For Wood s'est depuis quelques années déjà forgé une solide et belle réputation dans le secteur du parquet. « Après une dizaine d'années de dur labeur, il y a un retour naturel des choses, se réjouit M. Dortant. Nous avons, je

pense, obtenu une certaine reconnaissance dans le secteur et le bouche à oreille entre nos clients est d'ailleurs notre meilleure publicité. »

M. Dortant, fait partie de ces artisans pour qui le parquet est une véritable passion avant d'être un métier. Même si la rentabilité est une chose importante dans la gestion d'une entreprise si on veut lui assurer une pérennité, le plaisir prime avant tout pour cet amoureux du travail bien fait.

Infos et contact :

SPRL Mood For Wood
Rue des Cottages, 23 – 1180 UCCLE

> Tél. : 0489/787717

> alain.dortant@gmail.com

Le GT « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » visite Woca Belgium

Le vendredi 2 février 2018, nos parqueteurs ont eu l'honneur de visiter une entreprise de renommée, Woca Belgium.

Woca est née à la fin des années 1960 avec ses planches en bois pour les escaliers et revêtements de sol. Par la suite, ils proposeront différents produits à base d'huile pour le traitement de base, les soins et l'entretien du bois.

Cette société met l'accent sur la finition et l'entretien du bois et la fabrication se fait au Danemark avec une conscience écologique. En effet, la philosophie de WOCA est axée sur la nature, sur la façon dont les huiles pénétrantes sont conçues pour protéger et améliorer les propriétés naturelles du bois.

Tous les produits sont développés dans un laboratoire utilisant les dernières matières premières disponibles sur le marché car ils misent sur l'innovation et la qualité.

Les parqueteurs ont eu la chance d'apprendre beaucoup sur les prétraitements du parquet, notamment avec la nouvelle huile « **Diamond Active New** », l'entretien du parquet et la vitrification combinée avec l'huile.

L'équipe Woca leur avait réservé un accueil des plus chaleureux et la journée s'est terminée autour d'un dîner convivial à proximité de la mer.



L'association « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » bénéficie du soutien de :



Rejoignez le Groupe de travail (GT) « Les parqueteurs – Die Parkettverleger » !

Mis en place en 2005, le GT « Les parqueteurs – Die Parkettverleger » est un groupe de travail pour les professionnels du secteur du parquet affiliés à la FWMB.

NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir les connaissances et le savoir-faire des parqueteurs auprès du grand public et des autres professionnels de la construction
- Aider le professionnel à exercer son métier dans les meilleures conditions (que ce soit pour des questions techniques, juridiques, économiques, administratives et sociales.)
- Contribuer à l'avancée du secteur du parquet (technique, formation, ...)
- S'atteler à la formation des jeunes au métier de parqueteur.

EN PRATIQUE :

- Une réunion en soirée tous les deux mois entre les membres du GT dans les locaux de la FWMB

- Une journée d'étude par an, ouverte à tous les parqueteurs professionnels
- La participation à des événements du secteur
- Des visites chez les fournisseurs

UN LABEL DE QUALITÉ :

Le GT parqueteurs a mis en place un label de qualité garantissant le savoir-faire et l'expérience du parqueteur.

Vous désirez de plus amples informations ?

Rendez-vous sur www.lesparqueteurs.be,
par téléphone au 081/20 69 22
ou par E-mail via info@lesparqueteurs.be

Le GT Parqueteurs était présent au salon Bois & Habitat pour ses 20 ans!

Le salon Bois & Habitat est toujours un succès. Les Namurois ont répondu présent en masse pendant les quatre jours où tous les acteurs de référence du bois pour la construction, la rénovation et les aménagements intérieurs comme extérieurs étaient rassemblés à Namur Expo du 23 au 26 Mars.

Cette année le GT était présent sur le salon avec la filière bois.





Le centre IFAPME Namur-Brabant Wallon propose 2 formations pour vendeur de cuisines :

Techniques de vente et Dessin assisté par ordinateur

**NOUVELLE
SESSION**
20, 26 et 27 juin
2018

FORMATION « TECHNIQUES DE VENTE »

L'accueil des clients potentiels, l'écoute de leurs desideratas, la réalisation d'esquisses de principe et enfin, l'aboutissement du projet et la signature du contrat de vente ainsi que le service après-vente sont autant d'étapes qui nécessitent une parfaite maîtrise de la part du vendeur pour être menées de manière efficace auprès du client.

Objectifs de la formation

Répartie sur 3 journées (21h), cette formation s'attache à fournir aux apprenants le bagage nécessaire aux techniques de vente dans le domaine des cuisines équipées. Autour de jeux de rôles et sur base d'exemples concrets, l'apprenant disposera des clés qui permettent une relation commerciale optimale entre la clientèle et le vendeur.

Public cible

Cette formation s'adresse aux vendeurs, commerciaux dans le secteur des cuisinistes qui souhaitent pouvoir améliorer leurs techniques commerciales et leurs relations avec la clientèle.

Horaire de formation

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Programme de la formation

PRÉPARATION - ACCUEIL (La préparation, avant la connaissance du client - L'accueil, découverte du client - L'écoute, le projet du client).

Journée 1 : 7h00

ANALYSE DES BESOINS (Traduction de la demande client - Analyse des besoins spécifiques - Production graphique - Argumentation envers le client - Feedback du client - Production définitive du projet).

Journée 2 : 7h00

CONCLUSION (La conclusion du contrat, la confortation - Les pratiques de négociation - Le suivi - La gestion de conflit, la communication non violente - Questions/réponses).

Journée 3 : 7h00

Renseignements & contact

- > www.formatpme.be/tech_vente_cuisinistes.html
- > Arnaud JULLIEN - 081/72 84 07
- > Arnaud.jullien@ifapme.be



FORMATION « DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR »

De la prise en main du logiciel informatique et de son interface, à la réalisation de projets de cuisine complexes, le dessin assisté par ordinateur est un outil de plus en plus présent et permet de concrétiser les moindres demandes des clients mais aussi de préparer les devis ou les documents techniques nécessaires à la réalisation effective du projet de cuisine.

Pratiquée sur ordinateurs équipés de la dernière version du logiciel In Situ©, et accompagnée d'un formateur disponible (nombre d'apprenants limité par groupe), cette formation fournira autant les bases du DAO que les connaissances les plus avancées du logiciel aux apprenants.

Objectifs de la formation

Répartie sur 2 journées (14h) cette formation s'attache à fournir aux apprenants la maîtrise du logiciel de dessin afin de leur permettre la concrétisation de projets de cuisine équipées complexes.

Public cible

Cette formation s'adresse aux vendeurs et commerciaux dans le secteur des cuisinistes qui souhaitent pouvoir améliorer leurs techniques de dessin assisté par ordinateur sur le logiciel In Situ©.

NOUVELLE SESSION
25 et 28 juin 2018



Horaire de formation

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Programme de la formation

INITIATION, BASE (Paramétrage - Conception - Visualisation - Création de documents - Modification d'un projet).

Journée 1 : 7h00

PERFECTIONNEMENT (Conception évoluée - Réalisation de plans techniques - Utilisation de fonctions avancée - Chiffrage - Utilisation InSitu VR).

Journée 2 : 7h00

Renseignements & contact

- > www.formatpme.be/dao_cuisinistes.html
- > Arnaud JULLIEN - 081/72 84 07
- > Arnaud.jullien@ifapme.be



L'association UPEC bénéficie du soutien de :



14^e Week-End du Bois et des Forêts d'Ardenne les 19,20 et 21 octobre 2018 - RND vous invite à y participer en tant qu'acteur

Cette année encore, la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges s'associe au Week-End du Bois et des Forêts d'Ardenne, le troisième week-end du mois d'Octobre, pour l'événement phare de la filière Forêt-Bois et de la destination touristique des Forêts d'Ardenne.

Le but de cet évènement est de :

- **Présenter votre entreprise** (transformation, artisanat et construction) à d'autres professionnels et au grand public ;
- **Présenter vos services** et vos **produits** ;
- Partager vos **connaissances** et de votre **savoir-faire** ;
- Etablir de **nouveaux contacts** et enrichir votre **portefeuille « clients »**.

À l'occasion de cette nouvelle édition, nous prévoyons que les **entreprises** qui ouvrent leurs portes, font visiter leur chantier, organisent des démonstrations... soient **mises au-devant de la scène durant la journée du dimanche 21 octobre 2018**. Cette action promotionnelle, « **Ce dimanche,**



visitez mon entreprise ! », a pour objectif d'inviter le visiteur/grand public à inscrire dans son programme de visites le maximum d'entreprises de la filière forêt-bois.

Les entreprises ouvrant leurs portes à cette occasion seront mises en évidence dans un espace spécifique aux « entreprises » sur le site du Week-End du Bois, sur la page Facebook de l'événement, et sur une page spécifique dans le programme papier diffusé à 90.000 exemplaires.





Le Week-End du Bois et des Forêts d'Ardenne, c'est de la découverte, des rencontres, de la promotion utile et efficace, de la transmission de savoir ainsi qu'une magnifique vitrine pour votre activité !

COMMENT PARTICIPER AU WEEK-END DU BOIS ET DES FORÊTS D'ARDENNE 2018 ?

Vous pouvez participer à cet événement de deux façons :

- Soit individuellement : vous ouvrez les portes de votre entreprise et/ou proposez des démonstrations, ateliers..., et invitez éventuellement d'autres acteurs à se joindre à vous, dans votre entreprise, pour organiser des activités récréatives, musicales...
- Soit en vous associant à d'autres acteurs de la filière forêt-bois pour constituer une grappe d'activités.

Un conseil pour votre participation ?

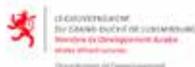
Contactez Manon de chez RND asbl au 084/32.08.51 ou m.lozet@rnd.be



UNE ORGANISATION DE :



AVEC LA COLLABORATION DE :



AVEC LE SOUTIEN DE :



Découvrez les lauréats des premières « Fibres d'or » !

Le 26 avril dernier à Libramont quatre entreprises wallonnes ont été mises à l'honneur pour leur engagement dans le développement de la filière bois locale. Elles se sont vu décerner une prestigieuse Fibre d'or lors d'une soirée de gala exceptionnelle venue ponctuer la journée des Rencontres Filière Bois, une journée riche en informations et échanges. Les catégories dans lesquelles concourraient les 12 nominés étaient les suivantes : innovation procédé, innovation produit, jeune entrepreneur et formation.

INNOVATION PROCÉDÉ

La Fibre d'or de l'innovation procédé est octroyée à une entreprise wallonne qui a transféré ou développé une technique innovante en Wallonie. Cette technique a contribué de façon majeure à l'essor de l'emploi du bois. Son transfert ou son développement s'est réalisé dans le respect des 3 piliers fondamentaux et indissociables du développement durable : économique, social et environnemental.

Le lauréat est l'entreprise Mobic, récompensée pour le développement de robots en vue de la préfabrication d'éléments d'ossature bois et pour l'automatisation de la découpe. Active depuis plus de 18 ans dans le domaine de la construction bois, Mobic n'a eu cesse de créer des produits innovants pour répondre aux marchés de demain. Sous la houlette de Patrick Moutschen, passionné par les technologies appliquées et l'automatisation en particulier, l'entreprise de Harzé fabrique ses propres outils de production, qui lui permettent notamment de réaliser en usine l'assemblage de murs et caissons ainsi que la découpe et l'usinage des éléments de planchers, de charpentes et de structures poteaux poutres.

Les deux autres nominés étaient :

- **Groupe François**, pour son effort de chaînage des opérations de production dans une logique d'économie circulaire à l'échelle du groupe : exploitation, sciage, palettes et pellets, recyclage, trigénération, etc.
- **Ter-consult.be**, fruit de la collaboration de cinq jeunes bioingénieurs, pour le développement de logiciels et l'utilisation originale de drones comme outils d'aide à la gestion forestière.

INNOVATION PRODUIT

La distinction entre une innovation procédé et une innovation produit n'est pas toujours aisée. En effet, le dévelop-

pement d'un procédé peut mener à la fabrication d'un nouveau produit et un produit peut mener à la mise en place d'un nouveau procédé ! Toutefois, il s'agit, pour cette Fibre d'or de l'innovation produit de récompenser une entreprise qui a mis au point ou distribué un produit novateur à base de bois ou favorisant l'usage du bois. Ici également, ce produit doit respecter les trois piliers fondamentaux du développement durable.

Le lauréat est l'entreprise Stabilame, pour ses panneaux en bois lamellés-croisés (CLT) courbes. Entreprise familiale résolument ancrée en Wallonie, Stabilame fabrique des bâtiments en bois, tant des maisons d'habitation que des immeubles destinés aux collectivités. Tournée vers l'innovation et l'écologie, l'entreprise a décidé d'intégrer dans ses lignes de productions les CLT cloués et les CLT collés, afin de promouvoir le bois local et ainsi de favoriser toute la filière bois wallonne. Le CLT courbe est une innovation qui donne une nouvelle dimension architecturale, créative et contemporaine aux bâtiments bois. Jusqu'alors, ces murs massifs de grandes dimensions n'étaient disponibles qu'en version plane. L'innovation a pu se réaliser grâce à 2 principes fondamentaux : l'intégration des nouvelles technologies et la connaissance fouillée de la matière bois.

Les deux autres nominés étaient :

- **Fabribois**, pour ses châssis ouvrants résistant au feu et incorporant du miscanthus comme isolant.
- **Keep silence**, pour son système d'isolation acoustique contre les bruits d'impacts ainsi que les sons de basse fréquence dans les maisons ou immeubles en bois par le plancher.

JEUNE ENTREPRENEUR

C'est l'âge qui constitue ici le critère de sélection, et non l'ancienneté dans la filière bois. Seuls les entrepreneurs



de moins de 40 ans sont éligibles dans cette catégorie. L'objectif de la Fibre d'or du jeune entrepreneur est avant tout de mettre en lumière l'audace et l'enthousiasme d'entrepreneurs qui se sont engagés tôt dans un secteur de la filière bois.

Le lauréat est Adrien Meirlaen de la menuiserie RespecTable, pour la fabrication de mobilier en essences locales dans une logique de circuits courts et d'économie circulaire. Fondée en 2013, la société de menuiserie écologique RespecTable met un point d'honneur à collaborer avec des scieries locales, qui s'approvisionnent localement. Elle applique la logique des circuits courts tant en limitant le nombre de kilomètres parcourus par la matière que le nombre d'intermédiaires entre la forêt et le client final. Si elle fabrique ses lampes en chêne, elle valorise aussi d'autres essences indigènes moins utilisées, puisqu'elle propose notamment des tables et étagères en tilleul ou des porte-manteaux en charme. A noter également que le respect de l'environnement passe aussi par le recours à des enduits de finition naturels.

Les deux autres nominés étaient :

- **Geoffroy et Jérôme Hontoir (scierie Hontoir)**, pour la reprise de la scierie familiale spécialisée dans le sciage du chêne depuis plus de 4 générations.

- **Pierre-Antoine Cordy, Benoît Hargot et Alexandre Rossignon (NEY WOW)**, pour la création d'un bureau d'études spécialisé dans la conception, l'expertise et les produits de structure bois.

FORMATION

La Fibre d'or de la formation récompense l'entreprise qui a eu recours au nombre d'heures de formation en numérique le plus élevé, tant en interne qu'en externe, au cours des quatre dernières années.

Le lauréat est l'entreprise Marlière, ébénisterie fabricant de mobilier sur mesure haut de gamme. Marlière offre une qualité exemplaire et un détail parfait grâce à un équipement de machine numérique, mais aussi et surtout grâce à son équipe hautement qualifiée et expérimentée. L'entreprise mise résolument sur les compétences et le savoir-faire, puisqu'au cours des quatre dernières années, l'ensemble de son personnel a suivi une ou plusieurs formations dans le domaine du numérique, soit plus de 1100 heures cumulées. Cette volonté de maintenir et de développer le savoir-faire au sein de l'entreprise permet à Marlière de rester à la pointe des connaissances du métier et d'offrir un service complet et continu correspondant aux attentes des clients.

Les deux autres nominés étaient :

- **4Wood**, créateur de présentoirs et displays en MDF à assembler sans clou ni vis.
- **Alpha B**, menuiserie spécialisée dans les travaux d'**aménagement intérieur** pour les particuliers et les entreprises.

A PROPOS DE LA FIBRE D'OR

Le trophée de la Fibre d'or représente un fragment de cellule de bois, plus précisément de douglas, grossi 650 fois. Il a été fabriqué par impression 3D en acier inoxydable

recouvert d'une microcouche d'or. Le recours à la fabrication additive contraste avec la transformation du bois en général, qui est un prototype de fabrication soustractive, par enlèvement de matière. La fibre d'or est un fragment de cellule. Le terme cellule appartient au domaine naturel ; il évoque le métabolisme et la physiologie. Le terme fibre par contre appartient plutôt au domaine artificiel ; il évoque la fabrication, la performance mécanique associée à la légèreté. Dès lors, par ce qu'il représente puis par son nom, ce trophée constitue une forme de trait d'union entre les deux états successifs du bois qui mobilisent toute une filière : la matière vivante puis le matériau.

A PROPOS DE L'OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.

A PROPOS DES RENCONTRES FILIÈRE BOIS

Les Rencontres Filière Bois sont organisées collégalement par l'ensemble des composantes de la filière bois, publiques et privées, et rassemblent chaque année plus de 300 participants. Elles poursuivent un double objectif. Elles contribuent d'une part à combler le déficit en matière de communication dont pâtit la filière et participent d'autre part, en rassemblant les professionnels de la forêt et du bois, au décloisonnement entre les sous-secteurs dont la filière est constituée, ainsi qu'à l'harmonisation des points de vue.



Fédérale Assurance remporte le Trophée DECAVI de l'assurance pour la 6^e fois d'affilée !

A l'occasion de la cérémonie de remise des Trophées de l'Assurance Non Vie, Fédérale Assurance a été primée, pour la 6^e fois d'affilée, pour son assurance en Accidents du Travail. Années après années, notre couverture fait donc la différence... Mais pour quelles raisons ?

Commençons par l'expertise... Depuis sa création il y a plus de 100 ans, Fédérale Assurance protège les entreprises et leurs salariés en accidents du travail. La compagnie a commencé à assurer ce risque 60 ans avant que la couverture ne devienne obligatoire en 1971.

Ensuite, la politique tarifaire... Depuis plus de 10 ans, la compagnie n'a appliqué aucune augmentation généralisée de tarif en accidents du travail.

Evoquons également la certification ISO 9001 : obtenue il y a plus de 15 ans par le département Sinistres Accidents du Travail, elle garantit aux clients une qualité de service à haute valeur ajoutée. Des exemples ? Les entreprises assurées et leur personnel bénéficient d'un accompagnement des blessés graves du travail et des conseils du département Prévention, lui aussi certifié ISO 9001. Et grâce à *My FEDERALE* et d'une plateforme dédiée aux grandes entreprises, ils disposent d'un espace internet personnel et sécurisé qui leur permet de déclarer leurs

sinistres par la voie électronique, de suivre la situation administrative et financière du dossier et de consulter l'évolution de leurs statistiques de sinistralité. La gestion par Fédérale Assurance des sinistres en accidents du travail est accélérée par une digitalisation intégrale, sans le moindre recours au papier.

Fédérale Assurance se démarque enfin par la sérénité qu'elle offre à ses assurés : elle n'applique en effet pas, à l'inverse de nombreux assureurs belges, son droit de résiliation du contrat suite à un sinistre. La compagnie privilégie en effet la mise en œuvre d'actions de prévention en étroite collaboration avec les entreprises assurées.

Rédaction :

Fédérale Assurance
0800 14 200
www.federale.be



noblesse
For Quality Solutions

NOBLESSE BENELUX S.A.
INDUSTRIEPARK - NERINGSTRAAT 2
B - 1840 LONDERZEEL

TEL.: +32 (0)52 30 09 81
FAX: +32 (0)52 31 94 13
www.noblesse.be
info@noblesse.be



La différence STRIEBIG,
c'est la qualité suisse et
la précision de coupe !

Centre de découpe vertical
de la classe Premium.



OTT: lá référence en PUR!



Venez voir les machines de démonstration dans notre showroom spacieux.
DÉFIEZ-NOUS: apportez votre propre matériel!



QUALITÉ ET PRÉCISION



“MADE IN AUSTRIA”

www.dbs-machines.be



VELUX®

Club

Installez des
fenêtres de toit et
des volets roulants
VELUX et faites-
vous plaisir!

NOUVEAU! Collectez des points avec VELUX Club

Dorénavant, chaque fenêtre de toit, fenêtre pour toit plat et volet roulant que vous installez vous permet de collecter des points. Assez de points? Échangez-les contre un chèque-cadeau chez l'un de nos partenaires!

- > Inscrivez votre entreprise une seule fois via club.velux.be
- > Enregistrez vos achats en quelques clics et **collectez des points**.
- > Échangez vos points contre **un chèque-cadeau** chez l'un de nos partenaires:



Inscrivez votre entreprise maintenant au VELUX Club sur club.velux.be



* Valable pour toutes les fenêtres de toit figurant dans le catalogue VELUX 2018, les fenêtres pour toit plat avec verre de protection (références ISD 1093 & ISD 2093) et tous les volets roulants (références SSL/SML). Non valable pour les fenêtres pour toit plat avec dôme de protection, les stores, les raccords, les accessoires, les puits de lumière et les verrières modulaires. Un seul compte par entreprise. Pour les conditions générales et la liste complète des produits participants, rendez-vous sur club.velux.be